

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.
03 mars 2023

Date d'affichage : 13 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absent : 0

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Secrétaire de séance :
Gwendoline BERNARD

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Nicolas MOREL a donné pouvoir à René VAUCORET, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Stanislas SALMON a donné pouvoir à Anthony CIVET.

CONVENTION TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-02-10

Annexes :  1 convention (1 document)

La présente délibération a pour objet de transférer la compétence éclairage public à Territoire Energie Mayenne selon les termes de la convention jointe en annexe.

En l'occurrence il s'agit de réaliser dès 2023 un inventaire complet du patrimoine et de réaliser les investissements prioritaires définis notamment au PPI.

En effet, dans le cadre de ses statuts, Territoire d'énergie Mayenne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

Conformément à l'article L.1321-9 du Code général des collectivités territoriales, la compétence éclairage public transférée peut être dissociée entre investissement et maintenance afin de permettre aux communes qui le souhaitent d'exercer elles-mêmes la maintenance de leurs ouvrages.

Il est ainsi précisé que la législation en vigueur ne permet pas de transférer à Territoire d'énergie Mayenne les seules prestations attachées au domaine du fonctionnement (maintenance, d'entretien et dépannages...).

Territoire d'énergie Mayenne se tient à la disposition de la commune pour éventuellement assurer, dans les conditions fixées par son comité, la gestion des opérations liées au domaine de l'éclairage public.

A cet effet, il a communiqué à la commune de l'Huisserie la convention relative à l'ensemble des modalités, et notamment financières, pour ces prestations.

Cout de fonctionnement ponctuel (1 seule fois)	Quantité	Unité	Prix unitaire € HT Marché 2023-2026	Prix total € HT	Prix facturé à la commune € TTC
INVENTAIRE	-	-			
POINT LUMINEUX	1598	Unité	8,93	11 585,50	13 902,60
ARMOIRES	26	Unité	17,85	188,50	226,20

Il convient de préciser que la commune de l'Huisserie ne s'engagera avec TEM que pour l'inventaire et la compétence investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances et EDDEV du 1er mars 2023;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LEROUX, Mme RENOUARD et Mme THIBAudeau)

- APPROUVE l'inventaire tel que décrit ci-dessus,
- APPROUVE le transfert à Territoire d'énergie Mayenne de la compétence investissement de l'éclairage public,
- APPROUVE la convention jointe à la présente, en ce qu'elle se limite à l'inventaire et à la compétence investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter la convention jointe en annexe.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 13 mars 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

